

GPEC : étude sur l'impact du numérique et de l'intelligence artificielle sur les métiers d'enquête et du contrôle du MEFR

Recours aux cabinets privés, le vent tourne ?

Un groupe de travail s'est réuni le 22 avril, sous la présidence de Madame Gronner, DRH au Secrétariat Général du ministère, pour présenter une proposition de cahier des charges relatif à une étude sur l'impact du numérique et de l'intelligence artificielle sur les métiers d'enquête et du contrôle du MEFR en terme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Mc Kinsey et consorts out

Le ministère souhaite définir une politique RH visant à développer, à côté de la gestion traditionnelle des corps et des grades, une meilleure prise en compte des métiers des agents, de leurs compétences et de leurs évolutions.

Dans ce cadre, en lien avec le CISIRH, seront progressivement mis en place des outils internes dédiés à la gestion des compétences, à l'instar du système d'information interministériel VINCI pour l'encadrement supérieur et du futur système d'information des Compétences des Agents et le Renouveau des Carrières Individuelles (SICARDI) pour les autres cadres du MEFR.

L'étude envisagée devait être confiée à un prestataire externe, spécialiste des démarches GPEC, mais compte tenu du contexte politique compliqué et peu propice pour lancer un appel d'offre de recours à un cabinet de conseil privé, le Secrétariat Général a décidé de travailler sur un partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce dont **FO Finances** ne peut que se féliciter.

Par conséquent, le document présenté à cette réunion sera complètement revu, pour coller à un partenariat plutôt qu'à un appel d'offre.

Afin de préserver le caractère effectif et réaliste des travaux, cette étude se déroulera sur un an avec une analyse prospective qui n'excédera pas un horizon de trois à cinq ans.

Le Secrétariat Général du MEFR souhaite mettre en place une démarche GPEC afin d'établir un constat qui sera partagé avec « *les directions et les organisations syndicales* ».

Accepter la concertation est une chose, co-gérer en est une autre. **FO Finances** répondra présent dans le premier cas, mais laissera cela à d'autres dans le second.

Pour autant, **FO Finances**, reste sceptique devant cet exercice nébuleux et théorique. Par ailleurs, l'utilisation du numérique au sein des directions du MEFR comme prétexte aux suppressions d'emplois n'est pas pour nous rassurer.

Un cahier des charges à redéfinir

L'objectif serait d'obtenir une cartographie précise des impacts du numérique et l'Intelligence Artificielle sur les métiers du MEFR, sur les activités, les métiers, les modes de fonctionnement et les relations avec les usagers. Mais dans le cadre d'un partenariat, les chercheurs qui pourraient être intéressés par cette étude, seront force de propositions sur la procédure et les attendus.

FO Finances a demandé que soit étudiée aussi les conséquences sur les conditions de travail des agents, la compréhension et l'acceptabilité des outils et le plan de formation, en partant du terrain et du ressenti des agents.

Ensuite l'administration souhaite qu'une méthode de démarche GPEC ainsi qu'un plan d'action soient établis et discutés avec les organisations syndicales.

FO Finances condamne le tout numérique qui exclut certains agents, mais aussi les usagers du service public.

FO Finances est partisan d'une véritable gestion des ressources humaines mais elle se doit d'être précédée d'un débat sur les missions et sur les conditions de travail.

Ce groupe de travail aura eu le mérite de constater l'inflexion ministérielle sur l'appel aux cabinets d'experts, qui reste encore à confirmer au-delà de ce dossier.

Pour le reste, tout reste à faire.



chacun pour tous avec

